

DELIBERATION N° 02 / 2026
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DYOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LEPINARD, Mme NAZEF, Mme JAABIRI, M. FLORIN, Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. FAVREAU

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme DIALLO à Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. DE SA TORRES à M. FAVREAU

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-2, L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que la Ville de Limay, située dans la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, comporte 33 membres du Conseil municipal,

Considérant que les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints, sans toutefois que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 abstentions (M. FLORIN, Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. FAVREAU Jean-Marie, Mme DIALLO, M. DE SA TORRES)

ARTICLE UNIQUE : DE FIXER à 8 le nombre des adjoints au Maire.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du nombre d'adjoints

Date de transmission de l'acte : 23/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/03/2026

Numéro de l'acte : dELIB-02-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260323-dELIB-02-2026-DE

Date de décision : 23/03/2026

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants